

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR

DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2024-32 SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février à dix sept heures, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Soufflenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membre excusé : /

Autres personnes présentes :

AID Observatoire : Nicolas STACHNICK
Atelier des Territoires : Claude MAURY
VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND
PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance. Cette séance a permis notamment d'évoquer le lancement d'une mission de conseil en énergie pour les bâtiments publics en vue d'en délibérer lors du prochain comité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024 joint en annexe.

Le Secrétaire de séance Serge SCHAEFFER		Le Président Denis HOMMEL		
--	---	----------------------------------	--	---

Annexe : Procès-verbal de la réunion du Bureau du 15/02/2024

Mise en ligne sur le site internet 01/03/2024

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20240222-2024-32-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Procès-verbal de la réunion du Bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord **Séance du 15 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à dix-sept heures, le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, et Pascal STOLTZ, vice-présidents
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Bernard HENTSCH, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Jean-Louis SITTER,

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Le président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'**ordre du jour** :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2023
3. Mission de conseil en énergie pour les bâtiments publics sur la Bande Rhénane
4. Avis sur les autorisations d'urbanisme
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Serge SCHAEFFER secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 29/11/2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 29 novembre 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du Bureau du 29 novembre 2023.

3. Mission de conseil en énergie pour les bâtiments publics sur la Bande Rhénane

Le président rappelle qu'avec Oktave, nous avons eu de très bons résultats auprès des particuliers. Lors d'un précédent Bureau, les membres ont considéré qu'il y avait un besoin des communes sur les bâtiments publics en matière de conseil à la rénovation, en complément du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) auprès des habitants. La SEM Oktave a été sollicitée mais n'est pas en mesure d'y répondre favorablement.

Aussi des investigations supplémentaires ont été menées pour trouver une réponse à la demande qui a été exprimée et pour soumettre ce jour une proposition. A la manière de travailler avec Oktave pour les particuliers, nous pourrions travailler avec Alter Alsace Energies pour les bâtiments publics. Des discussions ont été engagées avec cette association et ont bien avancé.

Le président donne la parole à M. Richard Lemoine représentant d'Alter Alsace Energies pour présenter la démarche aux élus (cf. présentations ci-jointes). Richard Lemoine est accompagné de M. Antoine Cadoret qui serait amené à intervenir dans la Bande Rhénane.

De la présentation il ressort que :

- une mission représenterait un ½ poste de conseiller en énergie pour le patrimoine des communes de la Bande Rhénane ; cet accompagnement permettrait la mise en place de la méthode et d'actions techniques sur les bâtiments publics pour réduire les consommations et produire des énergies renouvelables ;
- Alter Alsace Energies est une association qui œuvre depuis sa création en 1980 au développement des énergies renouvelables sur l'Alsace et qui s'est spécialisée dans le conseil, l'accompagnement à la réalisation d'actions en matière de transition écologiques et le soutien technique ;

les trois phases « sobriété, efficacité et EnR » présentées sont considérées pertinentes et intéressantes ;

- la proposition pour la Bande Rhénane est évaluée à 30 interventions pouvant être réparties sur les bâtiments selon un thème (1 à 3 thèmes par bâtiment selon besoin : sobriété, efficacité, énergies renouvelables).

L'approche financière évaluée serait la suivante :

Projet	Nbr bât	Coût par bâtiment	Total
Étape 1 sobriété	10	900 €	9 000 €
Étape 2 efficacité	10	900 €	9 000 €
Étape 3 EnR	10	900 €	9 000 €
Total projet global	30		27 000 €

- La proposition ainsi groupée au sein du PETR, l'organisation qui en découle et la synergie générée permettent une proposition chiffrée plus avantageuse. Alter Alsace Energies bénéficierait également du soutien de la Région Grand Est, ce qui explique les coûts d'intervention relativement faibles.
- Le PETR assurerait le portage, la coordination, le suivi et le bilan. La proposition représente env. 1/2 poste sur 2 jours par semaine sur une durée d'env. 1 an.

Après présentation de la prestation et au vu des explications, le président propose de faire un tour de table pour avis.

Du tour de table, il en ressort que tous les membres présents expriment leur intérêt ; il serait préférable d'inscrire une jauge à 36 au lieu de 30 (au moins 1 intervention en moyenne par commune de la Bande Rhénane). Ils donnent un accord pour un partenariat du PETR avec Alter Alsace Energies pour le soumettre au prochain Comité.

Pour le financement, le président indique que le sujet a été évoqué avec Bernard Hentsch président de la CC de la Plaine du Rhin qui a donné un accord de principe.

A l'instar de la mission Oktave, le PETR assure le pilotage, le portage et le suivi ; il y aurait un remboursement par les Communautés de communes par convention entre le PETR et les Communautés de communes.

Décision. La proposition est retenue avec une jauge à 36 interventions pour le démarrage de la mission, à discuter en ce sens avec Alter Alsace Energies.

Le président ajoute que, selon le succès rencontré, un point sera fait et la mission pourra soit se prolonger, soit être recalibrée et se développer.

4. Avis sur les documents d'urbanisme

Avis sur le permis d'aménager pour la création d'un lotissement à Gamsheim Cf projet de délibération

Hubert Hoffmann vice-président en charge du secteur Sud et Maire présente l'opération ; la particularité vient du fait qu'il s'agit d'une "opération tiroir" avec Alsace Habitat (opération d'aménagement servant au relogement après demolition de bâtiments à usage social à Gamsheim – 30 logements prévus à cet effet et 30 logements en accession).

Le Bureau,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au permis d'aménager pour la création d'un lotissement à Gamsheim.

5. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape impérative avant l'adoption du budget primitif. L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique que le délai entre le débat d'orientation budgétaire et le vote de budget est de 10 semaines.

Il est proposé aux membres du Bureau d'en échanger avant que le Comité n'en prenne acte.

Le rapport des orientations budgétaires 2024 est présenté et sera remis en séance.

Les principales évolutions seraient les suivantes :

- l'ajout de la nouvelle mission de conseil aux bâtiments publics en dépense de fonctionnement (+ 30 000 €) et l'augmentation en conséquence des recettes de fonctionnement (+ 30 000 €) grâce à une contribution supplémentaire des Communautés de communes ;
- la mission de base du PETR rencontre un niveau d'activité plus important cette année jusqu'à l'arrêt (en 2024) et l'approbation du SCoT (en 2025) ; c'est pourquoi il est proposé d'augmenter la contribution de base par habitant de 10% (+ env. 6 700 €), cette dernière n'ayant plus été augmentée depuis 2009 malgré l'augmentation du nombre d'habitants.

Les membres du Bureau approuvent ces propositions d'évolutions.

6. Divers

ZAN (Zéro Artificialisation Nette) / SRADDET

Le président fait un retour d'une réunion organisée le lundi 12 février dernier par le sous-préfet sur le ZAN. La consommation foncière et la prise en compte des dents creuses dans le comptage inquiètent.

Il nous manque aujourd'hui le projet de modification du SRADDET pour la territorialisation que nous souhaitons pour les SCoT alsaciens.

Le président indique que la révision du SCoT se poursuit normalement, l'objectif étant de terminer durant ce mandat mais conformément à la hiérarchie des normes, la proposition de modification du SRADDET par la Région est attendu pour territorialiser les objectifs. Il semblerait que le planning du SRADDET est décalé.

Il est donc proposé de poursuivre nos travaux sur la révision du SCoT pour être aussi avancés que possible en parallèle mais selon un rythme pertinent par rapport au SRADDET sans aller trop en avant. En effet, les conditions du marché avec les bureaux d'études sont en cohérence avec cette démarche sans engendrer de surcoût.

Révision du SCoT - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Un projet de structure du PAS permettant de définir les objectifs de développement et d'aménagement sur la Bande Rhénane Nord a été rédigé et est distribué aux membres du Bureau. Il sera discuté lors du prochain Bureau – les élus du Bureau sont invités à transmettre leurs remarques dès à présent, si possible.

Ensuite, il est envisagé la présentation de la structure du PAS en Comité du 22 février prochain en présence des représentants des bureaux d'études.

Les prochaines étapes proposées sont communiquées ci-après à savoir :

- 22 février Bureau du PETR (en présence des représentants des bureaux d'études pour la révision du SCoT) puis Comité – avec présentation de la structure du PAS rédigé
- 27 mars à 18h30 : Comité – présentation du PAS rédigé
- **27 mars à 20h00 : Réunion publique**
- **Mi - mai : Comité – débat**
- Mi – mai : Ateliers thématiques DOO (document d'orientation et d'objectifs) à l'issue du Comité

Présentation de l'ordre du jour du Bureau du 22/02/24

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV de la réunion du 15 février 2024
- Révision du SCoT en présence des représentants des bureaux d'études
- Comité du 22 février 2024
- Divers

L'ordre du jour du prochain Comité du 22/02 est distribué. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>   <p>Denis HOMMEL</p>
---	--

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20240222-2024-32-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024